



Vol dans les magasin et plainte

Par **lamiazina821**, le **30/09/2015** à **01:55**

Bonjour ,
Une amie a moi a commis un vol chez XXXXX. Une tentative de vol qui n'a pas fonctionné. Donc elle n'a pas pu voler . Mais elle s'est fait quand même arrêter par les vigiles et a payé la somme due pour la "tentative d'escroquerie". Bref ma question concerne le formulaire. Il y'a un formulaire qu'elle a rempli et qu'elle a signé en reconnaissant les faits car elle avait très peur. Ce jour là, ils avaient relevé son identité avec sa pièce d'identité et son l'adresse qui figurait sur cette pièce d'identité, seulement cette adresse était son ancienne adresse.
Ce que je voudrais savoir c'est :
- est ce que le magasin a porté plainte car on lui a dit si tu paies tu n'aura rien ?
- étant donné que l'adresse sur la pièce d'identité est ancienne comment savoir si une convocation a été envoyée là-bas ? Y a-t'il un moyen de savoir si une affaire est en cours ?
- comment peut-on savoir s'il y'a une affaire contre elle ?
Où peut-elle se renseigner ?
A savoir que mon ami avait fait plusieurs escroqueries dans se magasin, elle n'a pas été attrapée la première fois ni la deuxième ni la troisième mais la 4ème fois et elle a payé la 4ème fois.
En plus, sous le stress, elle n'a même pas lu ce qui était écrit sur la feuille, elle a signé le papier.
Merci.

Par **Tisuisse**, le **30/09/2015** à **07:27**

Bonjour,
C'est à votre "amie" de se renseigner directement au greffe du Tribunal.

Par **moisse**, le **30/09/2015** à **08:26**

Bonjour,
[citation]et a payé la somme due pour la "tentative d'escroquerie"[/citation]
Pas du

tout.
Elle a payé l'article dérobé.
Aucune pénalité n'est exigible ni exigée par les magasins.
La reconnaissance est systématiquement transmise aux FDO.